

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 septembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE229563002

**Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la
fourniture de prestation de services pour l'intégration
de la solution de gestion électronique des documents
pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option
de prolongation de 12 mois, pour une somme
maximale de 3 420 506,25 \$, taxes incluses - Appel
d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229563002

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)

À sa séance du 31 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 7 septembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement et du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. D'entrée de jeu, ils ont expliqué que la Ville a fait l'acquisition, en 2021, d'un système de gestion électronique de documents pour répondre aux besoins de gestion documentaire (physique ou virtuelle) de l'ensemble des unités d'affaires et des arrondissements. Le présent contrat vise à répondre à nos besoins en matière de développement, d'implantation, et d'intégration de cette nouvelle solution technologique.

L'appel d'offres public pour ce contrat est paru le 16 mai 2022, pour une période de quarante-quatre (44) jours, durant laquelle quatre (4) addenda ont été émis, dont l'un pour accorder un report de date. Les invités ont tenu à préciser qu'une question contractuelle importante a été reçue concernant la sous-traitance. En réponse, la Ville s'est dite ouverte à l'utilisation de la sous-traitance. Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, un (1) seul a déposé une offre. Parmi les raisons de désistement, certaines

firmer ont invoqué le manque d'expertise en gestion électronique. Selon les responsables du dossier, le faible nombre de soumissionnaires s'expliquent principalement par le manque de ressources disponibles. De plus, il s'agit d'un marché de niche, pour lequel il est difficile d'ouvrir à la concurrence en raison notamment de l'exigence du français. C'est d'ailleurs pourquoi la firme *Constellio inc.* s'est associée à un sous-traitant pour s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la Ville.

D'autre part, il est intéressant de souligner que le Service de l'approvisionnement, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, a procédé à une négociation puisque l'analyse de la seule soumission déposée montrait un écart de prix de près de 16 % avec la dernière estimation. Au terme de la rencontre, le fournisseur a accepté de revoir à la baisse le tarif horaire demandé dans le bordereau de prix, portant ainsi l'écart à 4,17 %.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions, entre autres, sur la stratégie envisagée par la Ville, à court et long terme pour faire face à l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre. Les personnes invitées ont décrit les moyens mis en place dans le présent appel d'offres pour stimuler l'intérêt des firmes et pour ouvrir le marché. Également, le Service des technologies de l'information a mis sur pied une équipe interne pour développer l'expertise et éviter d'être complètement dépendant du fournisseur. Des discussions ont ensuite porté sur la sous-traitance. Il a notamment été question de la portion du contrat qui peut être déléguée, de la nécessité d'obtenir l'aval du comité exécutif et des dangers de faire grimper les prix. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement et du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229563002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.